



Objet : Séances de natation

Lille, le 02/09/2015

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, les classes du CP au CM2 se rendront à la piscine. Cette année, c'est la piscine de Fives qui nous accueillera le mardi après midi, selon le planning suivant (sous réserve de modification par la piscine) :

- ✚ **du 08/09/2015 au 15/12/2015 (inclus)**: CP (Mme Calogine) et CE1 (M. Priem)
- ✚ **du 05/01/2016 au 28/06/2016 (inclus)**: CE2 (M. Bécue) et CM1 CM2 (M. Joly)

Je rappelle que l'apprentissage de la natation fait partie intégrante des programmes d'EPS. Par conséquent, seul un certificat médical pourra justifier une dispense de ces séances.

Pour le bon fonctionnement de l'activité, voici quelques consignes. Prévoir :

- Un maillot de bain (les caleçons de bain ne sont pas autorisés) – maillot de bain une pièce pour les filles - le bonnet de bain est **obligatoire**.
- Une tenue pratique pour le déshabillage (pour des raisons d'hygiène, on ne s'habille pas à la maison)
- Une serviette de bain et un gel douche (marqué à l'encre indélébile au nom de l'enfant).
- Un bonnet en sortant, notamment l'hiver.

Les déplacements se feront en autocar.

Le retour à l'école aura lieu à 16h40.

Pour les enseignants,
M. Luc Joly
Chef d'établissement

Date :

Signature(s) :



Objet : Séances de natation

Lille, le 02/09/2015

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, les classes du CP au CM2 se rendront à la piscine. Cette année, c'est la piscine de Fives qui nous accueillera le mardi après midi, selon le planning suivant (sous réserve de modification par la piscine) :

- ✚ **du 08/09/2015 au 15/12/2015 (inclus)**: CP (Mme Calogine) et CE1 (M. Priem)
- ✚ **du 05/01/2016 au 28/06/2016 (inclus)**: CE2 (M. Bécue) et CM1 CM2 (M. Joly)

Je rappelle que l'apprentissage de la natation fait partie intégrante des programmes d'EPS. Par conséquent, seul un certificat médical pourra justifier une dispense de ces séances.

Pour le bon fonctionnement de l'activité, voici quelques consignes. Prévoir :

- Un maillot de bain (les caleçons de bain ne sont pas autorisés) – maillot de bain une pièce pour les filles - le bonnet de bain est **obligatoire**.
- Une tenue pratique pour le déshabillage (pour des raisons d'hygiène, on ne s'habille pas à la maison)
- Une serviette de bain et un gel douche (marqué à l'encre indélébile au nom de l'enfant).
- Un bonnet en sortant, notamment l'hiver.

Les déplacements se feront en autocar.

Le retour à l'école aura lieu à 16h40.

Pour les enseignants,
M. Luc Joly
Chef d'établissement

Date :

Signature(s) :